

A quand le vaccin pour le SPIP du Loiret ???

**La fièvre ne retombe toujours pas pour les agents du SPIP
Au contraire, leur température continue d'augmenter !**

Petite piqûre de rappel :

- Une charge de travail qui ne baisse pas ;
- Jusqu'à 157 mesures par CPIP en MO à Orléans et 136 à Montargis ;
- L'entrée en vigueur de la LPJ qui accroît les missions et les permanences ;
- Un manque de personnel qui subsiste et des agents toujours en grande souffrance sur le SPIP du Loiret.

Les remèdes d'apothicaires ne suffisent pas !!!

Des agents contractuels ne peuvent suffire à suturer des plaies ouvertes depuis bien trop longtemps et qui ne manqueront pas de se rouvrir une fois le pansement retiré ; surtout lorsqu'ils sont en plus en nombre insuffisant (il manque toujours 3 agents en MO à Orléans). Rappelons qu'aucune formation ne leur est proposée et qu'ils n'ont souvent ni connaissance de l'Administration Pénitentiaire, ni de nos métiers. Charge alors aux agents en poste de combler ces carences.

Et que dire lorsqu'ils sont au final remerciés en séance par l'intégralité de leur Direction après avoir pris connaissance de leur renouvellement...

Où est la prise en compte des risques psycho-sociaux ?

Les difficultés de terrain s'accumulent et ne semblent pas prises en compte par la direction tandis que les personnels s'emploient avec difficulté à accomplir leurs tâches fixées par le code de procédure pénale.

MAIS POUR LA HIERARCHIE, IL FAUT SOIGNER LE MAL PAR LE MAL !!!!!

- Note de service sur les délais de soumission des rapports renvoyant les retards à des difficultés individuelles ;
- Délais à respecter toujours plus nombreux et contraignants pour rendre les écrits ;
- Participation vivement conseillée à des groupes de travail sur l'ouverture de la SAS en dehors des horaires de service ;
- Multiplication des tâches des agents en dehors de leurs missions notamment liée aux délégations trop systématiques de la Direction ;
- Refus de congés ou rappels de personnels déjà épuisés ;
- Fixation d'objectifs toujours plus incohérents et inatteignables.

L'administration fait reposer sur ses agents ses propres défaillances au lieu de donner à ses personnels les moyens de leurs missions.

Les refus de mettre en place certains projets ou d'effectuer certaines tâches ne sont pas liés à des positions de principes ou de la mauvaise volonté mais bien à l'impossibilité matérielle, temporelle et psychologique de les mettre en place. Culpabiliser des personnels déjà frustrés de ne pas pouvoir faire correctement leurs missions premières n'a aucun effet bénéfique.

À s'appliquer des gestes barrières pour se protéger de sa propre hiérarchie, des demandes des magistrats et de l'établissement, notre direction en oublie de protéger ses agents.

MAIS TOUT VA BIEN, AVEC 2021, VOICI ENFIN LES INGREDIENTS DU FUTUR TRAITEMENT :

- **ACCUEILLIR les nouveaux agents et préparer leur arrivée ;**
 - **Évaluer la charge de travail de vos personnels ;**
 - **Donner de l'autonomie à vos agents ;**
 - **Soutenir vos personnels ;**
 - **Témoigner de la reconnaissance ;**
 - **Donner du sens à leur travail ;**
 - **Communiquer sur les changements ;**
 - **Bannir toutes formes de violences.**